

**PROCÈS-VERBAL DE LA 144<sup>e</sup> SÉANCE  
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE  
3 décembre 2019, à 13 h**

Procès-verbal de la 144<sup>e</sup> séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 3 décembre 2019, à 13 h, à la salle 5.15 du Tribunal administratif du Québec situé au 575, rue Jacques Parizeau à Québec et par visioconférence à la salle 20.302 du Tribunal administratif du travail, situé au 500, boulevard René-Levesque Ouest à Montréal. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents :

M<sup>e</sup> Morton S. Minc, président du Conseil

M<sup>me</sup> Marie Auger

M<sup>e</sup> Hélène Bédard

M<sup>e</sup> Josée Bédard

M<sup>e</sup> Julie Charbonneau (par visioconférence)

M<sup>e</sup> Marie Charest (par visioconférence)

M<sup>e</sup> Marie-Josée Corriveau (par visioconférence)

M<sup>me</sup> Suzanne Danino (par visioconférence)

M<sup>e</sup> Anne-Marie Forget (par visioconférence)

M<sup>e</sup> Lise Girard

M<sup>me</sup> Jill Leslie Goldberg

M. Simon Julien

M<sup>e</sup> Natalie Lejeune

M. Michel Marchand

M<sup>e</sup> Lucie Nadeau (par visioconférence)

M<sup>me</sup> Nancy Rhéaume

M<sup>e</sup> Patrick Simard

Est absente :

M<sup>me</sup> Andrée Taboureau

Sont aussi présentes :

M<sup>e</sup> Danie Daigle, adjointe exécutive

M<sup>e</sup> Stéphanie Tremblay, conseillère

M<sup>e</sup> Antonietta Melchiorre, du Tribunal administratif des marchés financiers

#### **4.4 Formation en déontologie du Barreau du Québec**

Une offre a été présentée au Conseil par M<sup>e</sup> Sylvie Séguin, vice-présidente de la Conférence des juges administratifs du Québec, de participer à l'élaboration d'une formation en éthique et déontologie s'adressant aux juges administratifs.

Ceci découle des nouvelles exigences du Barreau du Québec en matière de formation continue. En effet, les avocats doivent maintenant obligatoirement suivre une formation de trois heures en éthique et déontologie par période de référence. Il doit s'agir d'une formation dispensée par le Barreau.

La formation s'adressant aux avocats n'est pas adaptée aux avocats exerçant des fonctions juridictionnelles. C'est dans le contexte de la préparation d'une formation s'adressant spécifiquement à ceux-ci que le Conseil a été approché. Des discussions visant à déterminer le contenu de cette formation sont à venir avec le Barreau du Québec.

M<sup>e</sup> Lejeune mentionne avoir fait part au Barreau du Québec que la formation en éthique et déontologie offerte par le Barreau n'est pas adaptée à des avocats exerçant des fonctions juridictionnelles.

M<sup>e</sup> Girard dit avoir rencontré un représentant du Secrétariat aux emplois supérieurs à ce sujet. M<sup>e</sup> Marie-Ève Beaulieu, de ce secrétariat, devrait nous contacter à ce sujet.

M<sup>e</sup> Simard ajoute que selon lui, il revient au Conseil d'offrir une formation dédiée à l'ensemble des avocats exerçant des fonctions juridictionnelles, les obligations déontologiques étant les mêmes pour tous.

M<sup>me</sup> Auger suggère de s'inspirer de la formation qui est offerte par le Conseil de la magistrature, s'il y a lieu. Elle s'interroge sur l'échéancier pour offrir cette formation.

M<sup>e</sup> Daigle répond qu'il est envisagé que cette formation soit dispensée dans un premier temps lors d'un évènement organisé par le Tribunal administratif du travail, lequel aura lieu le 23 avril 2020.

### **5. ÉTAT ET SUIVI DES DOSSIERS DE PLAINTES**

#### **5.1 Statistiques**

Depuis le début de l'exercice financier 2019-2020, 76 nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil.

- **2016 QCCJA 846 (Kathya Gagnon)**

M<sup>e</sup> Simard mentionne que ce dossier sera entendu les 6 et 13 décembre prochain.

- **2018 QCCJA 1074 (Isabelle Therrien)**

M<sup>e</sup> Corriveau mentionne qu'une audience a eu lieu le 21 septembre 2019. Une audience était prévue le 21 novembre dernier, mais une demande de remise a été présentée pour des raisons de santé.

- **2019 QCCJA 1096 (Marc Lavigne)**

M<sup>e</sup> Girard mentionne qu'une audience a eu lieu le 25 septembre dernier. Un délai a été accordé au plaignant et au régisseur visé par la plainte pour produire des documents et informations. Le dossier est en délibéré depuis octobre 2019.

- **2019 QCCJA 1101 (Bernard Duchesneau)**

M<sup>e</sup> Simard se retire lors des discussions sur ce point.

M<sup>e</sup> Minc expose que ce dossier vise un régisseur de la Régie du logement. Une plainte a été déposée par le président de la Régie aux motifs que le régisseur à temps plein occupait d'autres fonctions.

Une audience était prévue le 29 novembre dernier. Une demande de remise a été acceptée. L'audience a été fixée au 29 janvier 2020.

M<sup>me</sup> Auger demande quelles sont les autres fonctions occupées par le régisseur. M. Julien répond qu'il agit comme gérant auprès d'un athlète, Félix Auger-Aliassime.

## **5.5 Constitution de comités d'enquête**

Aucun comité d'enquête n'est constitué.

M<sup>e</sup> Minc dit que l'objectif est d'établir une politique claire visant à obtenir une cohérence dans les décisions du Conseil.

Me Hélène Bédard, appuyée de M<sup>e</sup> Charest, souhaite que le document produit fasse mention de la position du Conseil canadien de la magistrature sur le sujet.

M<sup>e</sup> Simard expose qu'il a un profond malaise avec la présente discussion en raison du dossier en cours d'enquête, dans lequel le membre visé par la plainte a démissionné. Il ajoute qu'on doit faire une distinction avec la position du Conseil de la magistrature du Québec exposée dans le document produit. Selon lui, un juge de l'ordre judiciaire demeure juge après la retraite, ce qui n'est pas le cas des juges administratifs, ce qui peut amener un positionnement différent.

M<sup>e</sup> Corriveau porte à l'attention des membres les dispositions du *Code des professions* qui spécifient que le professionnel qui n'est plus en exercice peut faire l'objet d'une enquête pour des actes posés alors qu'il était membre de l'ordre professionnel.

M<sup>e</sup> Forget suggère le report de cette discussion à une autre séance au motif que plusieurs personnes ne peuvent discuter de la question en raison du dossier présentement en enquête pour lequel le membre visé par la plainte a démissionné.

M<sup>e</sup> Charest souhaite que l'opinion mentionnée par M<sup>e</sup> Simard soit aussi soumise au Conseil, lorsque cette discussion aura lieu, ainsi que tout autre document potentiellement pertinent, afin que les membres du Conseil puissent bénéficier d'un maximum d'information pertinente.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

M<sup>e</sup> Josée Bédard, suggère que soit discutée la question des dossiers de plaintes ne comportant aucune allégation de manquement déontologique. Ce sujet est donc ajouté à l'ordre du jour.

M<sup>e</sup> Simard note qu'il croit avoir remarqué une augmentation des avis de plaintes reçus par les membres de la Régie du logement, alors que certains de ces avis réfèrent à des plaintes ne comportant pas d'allégations de manquements déontologiques.

M<sup>e</sup> Charest mentionne avoir constaté que moins de plaintes produites ne comportent aucune allégation de manquement déontologique.

M<sup>e</sup> Simard rappelle que par le passé une analyse préliminaire était effectuée. Les dossiers qui ne contenaient pas d'allégations de manquements déontologiques étaient transmis au comité d'examen sans qu'un avis de plainte n'ait été transmis au juge administratif visé et sans document d'analyse. Il ajoute que la clause 7 des *Règles sur le traitement d'une plainte* stipule que, dans ce cas, une copie de la plainte

## 9. CALENDRIER

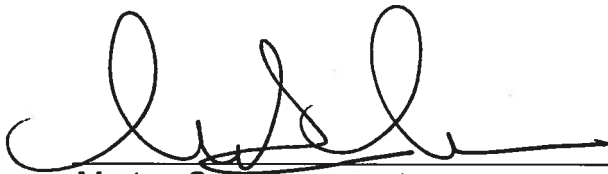
Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

- Mardi 24 mars 2020 à Montréal;
- Mardi 2 juin 2020 à Québec;
- Mardi 22 septembre 2020 à Montréal;
- Mardi 8 décembre 2020 à Québec.

## 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 h.

Le président du Conseil de la justice administrative,



Morton S. Minc, avocat